



Erasmus+

ERASMUS ENTRANT 2018-2019

1. Calendrier procédure des candidatures:

	1er semestre (automne) ou année complète	2ème semestre (printemps)
Formulaire de candidature	31-mai	09-nov
Portfolio lisible sur ordinateur représentatif des travaux de l'année (sélection)	31-mai	09-nov
Lettre de motivation et cv en français ou en anglais	31-mai	09-nov
Dernier relevé de notes	31-mai	09-nov
Learning Agreement partie "avant mobilité" signé par l'étudiant et le coordinateur d'origine	31-mai	09-nov
Preuve résultats test de français (niveau) : http://www.campus-electronique.tm.fr/testfle/	31-mai	09-nov
Acceptation Saint-Luc pour un quadrimestre ou deux	30-juin	30-nov

2. Désignation des candidatures :

A. La capacité des étudiants à respecter les délais et les consignes quant aux documents à fournir est l'élément le plus important dans l'analyse des candidatures.

B. Un niveau de français B1 est obligatoire pour suivre les cours à Saint-Luc Liège. Le niveau de langue française a donc une incidence sur les désignations.

C. Pour des raisons pratiques, d'organisation et pour accueillir correctement les étudiants "étrangers", l'école laisse accès à des cours électifs à un nombre limité d'étudiants. Ce n'est qu'à l'arrivée que l'on peut confirmer exactement ce qui est accessible. Les learning agreement ne peuvent être confirmés qu'endéans le mois qui suit l'arrivée car il faut vérifier la disponibilité des cours électifs et la compatibilité des horaires quand les choix sont faits dans des sections différentes.

3. Exigences supplémentaires :

- Un jour d'accueil obligatoire est organisé le vendredi précédant le lundi de la rentrée académique.

- 1er semestre: Les cours commencent mi-septembre jusque fin décembre, avec une période d'examens obligatoires jusqu'à l'avant-dernière semaine de janvier.

- 2^{ème} semestre: Les cours commencent le premier jour ouvrable de février jusque mi-mai, avec une période d'examens obligatoires jusqu'après la mi-juin.

Pour des dates plus spécifiques à chaque année scolaire, consultez notre website : <https://www.saint-luc.be/lecole/reglementation/>

- Convention d'études (=learning agreement) : La moitié des ECTS (crédits) doit être prise dans l'orientation d'origine ou dans une option principale (30ECTS sur les 60 si l'étudiant reste l'année complète, 15ECTS sur les 30 si c'est pour un semestre)

- Pour les non-francophones, des cours de français sont obligatoires pendant toute la durée de la mobilité et sont reconnus par des ECTS (5 ECTS par semestre, donc 10 pour une mobilité à l'année). Ceci permet une meilleure intégration scolaire et sociale de l'étudiant. Ces cours sont organisés par l'Université de Liège en cours du soir deux fois par semaine, à quelques centaines de mètres de l'école. Plus d'information : http://www.ulg.ac.be/cms/c_2356972/cours-du-soir-francais-langue-etrangere

- Les cours soumis à une évaluation artistique ou à une évaluation continue ne peuvent avoir de seconde session à la fin août. Les cours techniques et généraux sont généralement soumis à un examen écrit ou oral qui peut donner lieu à une seconde session fin août.

- L'atelier de l'option principale choisie par l'étudiant donne lieu en fin d'année scolaire (mai-juin) à la présentation d'un jury (interne ou externe selon l'année d'études). Cette évaluation vaut pour 50% des points de la cote finale de l'atelier.

- Pour les étudiants restant l'année complète, aucun changement dans la convention d'études établie au premier semestre (partie « durant mobilité ») ne pourra être fait pour le second semestre (excepté pour les cours à choix).